



Faites passer la culture à Bouvron!

Saison 2026-2027

**Aide aux familles à l'inscription aux activités
culturelles ou artistiques pour les 6-15 ans**

Modalités et conditions d'attribution de l'aide aux familles Saison 2026-2027

Votre enfant est inscrit à une activité culturelle ou artistique pour la période 2026/2027. La commune peut sous certaines conditions de ressources, participer financièrement à son inscription. La subvention s'élève à 70€.

Conditions d'accès:

- Etre âgé de 6 à 15 ans inclus
- Résider sur la commune de Bouvron
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000
- Etre inscrit(e) à une activité culturelle ou artistique sur la commune de Bouvron ou hors commune si cette activité n'est pas dispensée sur Bouvron

Modalités:

Si vous respectez l'ensemble des conditions, venez déposer au CCAS de Bouvron les justificatifs suivants:

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Attestation CAF ou MSA
- Un RIB
- l'attestation justificative d'inscription remplie par l'organisme de loisirs

ATTENTION: Pour la prise en compte de votre demande, cette dernière doit être déposée avant le 1er décembre 2026.

Après étude de votre dossier et vérification de vos droits, un montant de 70€ vous sera directement versé sur votre compte bancaire.



CCAS de Bouvron
12 rue Louis Guihot
02 40 56 32 18
ccas@bouvron.eu

**Aide financière aux familles
pour une activité culturelle
ou artistique
Enfant de 6 à 15 ans**

ATTESTATION à remplir par l'organisme de loisirs



Nom de l'organisme :

Adresse :

Nom du représentant :

Qualité:

Téléphone :

Atteste que

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Nom et prénom du responsable légal:

Téléphone :

e-mail :

Est inscrit(e) pour la période:

du au

Activité pratiquée:

Montant de l'adhésion: €

Date :

Signature et cachet de l'organisme:



